



Horaires minimum pour cadre au forfait jour

Par **Manu06**, le **31/01/2023** à **20:44**

Bonjour,

Je suis "cadre autonome" au forfait jour. Mon poste requiert de travailler en moyenne de 9h à 22h pour remplir les objectifs.

Je souhaite lever le pied et travailler désormais de 10h à 17h tous les jours à mon rythme. Qu'est-ce que je risque ?

Je vous remercie par avance.

Par **P.M.**, le **31/01/2023** à **21:02**

Bonjour,

Normalement, en forfait jour, vous n'avez pas d'horaire à respecter mais l'employeur doit adapter la charge de travail pour que le repos quotidien et hebdomadaire soient respectés notamment au cours d'une réunion annuelle...

Il conviendrait aussi de se référer à la Convention Collective pour voir éventuellement ce qu'il y est prévu..

Par **yapasdequoi**, le **31/01/2023** à **21:43**

Bonjour,

Si vous remplissez vos objectifs et ne manquez pas de rendez-vous important... Tout ira bien.